2026 – 146

MAIRIE DE MONTLIGNON

V A L D ' O I S E

10, rue de Paris 95680 MONTLIGNON
Téléphone : 01.34.16.12.56
mairie@montlignon.fr

ARRETE REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES CANALISATIONS D'EAU

A partir du lundi 9 novembre 2026 pendant 42 jours pour l'ensemble des rues concernées par les travaux (chemin du Clos Bourdon, avenue de Domont entre le n°8 et le n°14, chemin du Marais Fontaine et rue de la Norée)

A compter du lundi 9 novembre 2026 de 9h00 à 17h00, pour une durée de 42 jours :

Fermeture du chemin du Clos Bourdon et du chemin du Marée Fontaine sauf riverains et en fonction de l'avancement des travaux

Des travaux seront réalisés en demi-chaussée sur l'avenue de Domont entre le n° 8 et le n°14

Neutralisation de l'ensemble des places stationnement du chemin du Clos Bourdon et de l'avenue de Domont.

Une déviation sera mise en place par la rue de la Norée, puis la rue d'Andilly, ensuite le chemin de la Marée pour rejoindre l'avenue de Domont.

A compter du lundi 16 novembre 2026 de 9h00 à 17h00, pendant 2 jours :

Fermeture de la rue de la Norée, sauf riverains et en fonction de l'avancement des travaux

Neutralisation des places de stationnement entre l'angle du chemin du Clos Bourdon et du n°1 rue de la Norée

Une déviation sera mise en place par l'avenue de Domont, puis le chemin de la Marée, ensuite la rue d'Andilly pour rejoindre la rue de la Norée

Le Maire de MONTLIGNON,
Vu le code des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 82- 213 de mars 1982 modifiée et complétée par la loi 82- 623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des collectivités territoriales, des départements et des régions et leurs textes d'application,
Vu l'instruction interministérielle du 2 octobre 1963 sur la signalisation routière, modifiée par les arrêtés du 24 novembre 1970, du 17 octobre 1968, du 23 juillet 1970, du 8 mars 1971, du 20 mai 1971, du 27 mars 1973, des 10,15,25 et 26 juillet 1974, des 6 et 7 juin 1977, du 22 décembre 1978, du 13 juin 1979, du 13 décembre1979 par circulaires n° 68-103 du 30 octobre 1968, 73-210 du 5 décembre 1973, 79-48 du 25 mai 1979, par l'arrêté interministériel du 22 septembre 1981 par l'instruction ministérielle du 23 septembre 1981 et par l'arrêté interministériel du 19 janvier 1982,
Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 06/11/1992 modifiée et complétée,
Vu le Code de la Route en vigueur,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de remplacement des canalisations d'eau

ARRETE

ARTICLE 1 : Fermeture du chemin du Clos Bourdon et du chemin du Marais Fontaine le lundi 9 novembre 2026 de 9h00 jusqu'à 17h00 pour une durée de 42 jours sauf riverains et en fonction de l'avancée des travaux.

Des travaux seront réalisés en demi-chaussée sur l'avenue de Domont entre le n°8 et le n°14

Fermeture de la rue de la Norée à partir du lundi 16 novembre 2026 pendant 2 jours de 9h00 jusqu'à 17h00 sauf riverains et en fonction de l'avancée des travaux

A partir du lundi 9 novembre 2026 de 9H00 jusqu'à 17h00 pour une durée 42 jours

-circulation limitée à 30 km/h
-interdiction de stationner
-protection piétons obligatoire
-reprise des enrobées pleine largeur
-circulation interdite aux poids-lourds
-travaux en demi-chaussée sur l'avenue de Domont entre le n°8 et le n°14

ARTICLE 2 : Neutralisation de l'ensemble des places stationnement du chemin du Clos Bourdon et de l'avenue de Domont.

Neutralisation des places de stationnement à l'angle du chemin du Clos Bourdon et du n°1 rue de la Norée.

ARTICLE 3 : A COMPTER DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2026 DE 9H00 A 17H00, POUR UNE DUREE DE 42 JOURS :

FERMETURE DU CHEMIN DU CLOS BOURDON ET DU CHEMIN DU MARAIS FONTAINE, SAUF RIVERAIN ET EN FONCTION DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX

DES TRAVAUX SERONT REALISES EN DEMI-CHAUSSEE SUR L'AVENUE DE DOMONT ENTRE LE N°8 ET LE N°14

Une déviation sera mise en place comme suit :

Prendre la rue de la Norée puis rejoindre la rue d'Andilly puis emprunter le chemin de la Marée pour rejoindre l'avenue de Domont

A COMPTER DU LUNDI 16 NOVEMBRE 2026 DE 9H00 A 17H00, POUR UNE DUREE DE 2 JOURS :

FERMETURE DE LA RUE DE LA NOREE SAUF RIVERAIN ET EN FONCTION DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Une déviation sera mise en place comme suit :

Prendre l'avenue de Domont, puis le chemin de la Marée, ensuite la rue d'Andilly pour rejoindre la rue de la Norée

ARTICLE 4 : Les agents travaillant sur le chantier ou à proximité seront porteurs de gilets en tissu fluorescent.

ARTICLE 5 : La signalisation du chantier sera conforme à l'arrêté interministériel en date du 15 juillet 1974, relatif à la signalisation temporaire.

ARTICLE 6 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera affiché dans les conditions habituelles seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents et entraîneront une suspension immédiate du chantier.

ARTICLE 7: Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commissaire divisionnaire de Police d'Ermont et à Monsieur le Responsable de service de la Police Municipale de Montlignon qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MONTLIGNON, le mardi 20 octobre 2026.

Le Maire

Sylvie JACQUIN

MAIRIE DE MONTLIGNON (Val-d'Oise)